
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 2 MARS 2018

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 6
Date de la convocation : 23/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le 2 mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ,
VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : ISNARD Michel, ODIN Corentin.

Secrétaire : Catherine ODIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.
Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 janvier 2018.

Budget :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Catherine ODIN, 1^{ère} adjoint, approuve les comptes administratifs 2017 pour les montants suivants :

Commune

Fonctionnement Dépenses	139 128.94	Investissement Dépenses	133 084.19
Recettes	185 337.03	Recettes	125 190.12
Excédent reporté	70 222.29	Restes à réaliser	52 916.00 en dépenses 56 154.00 en recettes
Résultat de clôture	116 430.38	Déficit reporté	- 64 426.74
		Résultat de clôture	- 69 082.81

Service de l'eau potable

Fonctionnement Dépenses	19 613.27	Investissement Dépenses	96 425.61
Recettes	55 534.60	Recettes	66 930.55
Excédent reporté	0.00	Reste à réaliser	11 190.00 en dépenses 22 968.00 en recettes
Résultat de clôture	35 921.33	Excédent reporté	9 973.57
		Résultat de clôture	- 7 743.49

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Budget :

- Approuve les comptes de gestion 2017, tenus par le Receveur Municipal.

- Approuve les affectations de résultats.
- Fixe les budgets primitifs 2018, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants :

Commune :	Fonctionnement : 225 347.57 €	Investissement : 345 820.81 €
Eau :	Fonctionnement : 74 252.67 €	Investissement : 97 311.32 €

Taux des impôts locaux :

- Le Conseil Municipal décide maintenir les taux actuel d'impôts locaux soit :
 - taxe d'habitation 7.18 %,
 - taxe foncière bâtie 11.23%,
 - taxe foncière non bâtie 50.94 %.

Eau potable :

- Le Conseil Municipal vote les tarifs de l'eau potable pour la période 2017/2018 soit :
 - Droit fixe annuel : 75.00 €,
 - M3 consommé : 1.70 €,
 - Livraison dépannage : 35.00 € (+facturation m³).

Subventions aux associations:

- Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2017 :
 - ADAPEI Charlieu: 100.00 € ;
 - Défi Anthony : 50.00 € ;
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chauffailles : 45.00 € ;
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Belmont de la Loire : 45.00 € ;
 - ADMR du canton de Belmont de la Loire : 100.00 € ;
 - OASIS-APEI Chauffailles : 100.00 €.

Divers :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition d'une plateforme de transmission des actes au contrôle de légalité pour 5 ans en partenariat avec le Conseil Départemental de la Loire aux mêmes conditions que la convention existant précédemment.
- La première réunion de la commission adressage aura lieu le samedi 7 avril à 10h00 en mairie. Cette première réunion ne concerne que les élus. Des représentants des habitants seront invités aux prochaines réunions.
- La tournée des chemins aura lieu le 14 ou le 21 avril, départ 9h00 de la mairie, à confirmer.
- Le conseil municipal choisit de conserver les anciennes conditions de l'adhésion à l'option maintenance des éclairages publics.
- Les travaux de création d'un WC au point rencontre se feront ce printemps, les entreprises seront recontactées.
- Le diagnostic du réseau d'eau est presque terminé, il manque le plan de recollement de l'extension faite à Diot, l'entreprise sera relancée.

Le Maire
Yves CROZET

Prochaine réunion le vendredi 27 avril 2018.